

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Marché de travaux pour la construction de vestiaires et d'une salle de convivialité de type semi-industrialisé ou modulaire au complexe sportif René Andrault de Naintré

Mesdames, Messieurs,

La communauté d'agglomération du pays Châtelleraudais, dans le cadre de la consolidation du patrimoine sportif, a décidé la construction de vestiaires et d'une salle de convivialité de type semi-industrialisé ou modulaire au complexe sportif René Andrault de Naintré.

Ces vestiaires, dédiés à la pratique du football, aux clubs qui fréquentent le complexe (ex: Athlétisme) et à l'usage des scolaires, seront homologables en niveau 4 par la fédération française de football.

Une salle de convivialité sera également construite. Elle sera destinée à offrir aux associations sportives du complexe un espace pour l'organisation de réunions, de stages et de réceptions d'après-match. Aussi, cet espace pourra recevoir les doubles classes qui fréquentent le bassin d'apprentissage "Philippe Croizon" de Naintré.

Une consultation a été lancée pour ces travaux. L'attribution du marché de travaux a eu lieu le 4 décembre 2012 et la commission de consultation retenu l'offre de base et 3 options représentant un montant de 479 621,12 € TTC.

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

VU l'article 3 alinéa II-4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment le complexe René Andrault,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

Délibération du bureau prise par délégation

du 7 janvier 2013

n°1

page 2/2

VU la délibération n°5 du conseil communautaire du 3 décembre 2012 relative à l'autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) d'un montant de 520 000 € TTC,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché de travaux avec l'entreprise Batisport pour un montant total de 479 620,90 € TTC ainsi que toutes les pièces relatives à ce marché.

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire 411.1 / 2317 / P1047 / 5330

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 16/01/13, n° 0196
Publié au siège de la CAPC, le 15/01/13

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM